



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2300

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Lyon 2ème - Lyon 3ème - Lyon 5ème - Lyon 7ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème

Objet : Aménagement de la Voie lyonnaise n° 12 - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation du programme de l'opération

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ebery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellés, Mme N. Sibeud, M. J. Smafi, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2300**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Lyon 2ème - Lyon 3ème - Lyon 5ème - Lyon 7ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 12 - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation du programme de l'opération

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

L'opération des Voies Lyonnaises fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le réseau des Voies Lyonnaises, qui comportera 13 lignes en 2030, promet aux habitantes et habitants de la Métropole une infrastructure qui réponde à leurs attentes de sécurité et de fluidité des déplacements actifs, en particulier cyclistes, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En créant ce réseau sécurisé de 350 km d'ici 2030, la Métropole s'engage fortement dans la transformation des villes et des modes de vie, plus sereins, plus respectueux de l'environnement, plus agréables au quotidien. Les Voies Lyonnaises concourent à l'objectif de triplement des déplacements cyclables à l'horizon 2026.

Ce changement de paradigme en faveur des mobilités actives répond également à de nombreux enjeux actuels :

- lutte contre la sédentarité par la pratique d'une activité physique quotidienne,
- amélioration de la qualité de l'air par une action combinée avec la zone à faibles émissions et la montée en puissance de modes de transport non polluants,
- lutte contre les nuisances sonores en proposant une alternative crédible à la mobilité motorisée,
- fluidité et lien entre les différents territoires de la Métropole,
- lutte contre les îlots de chaleur et amélioration du confort urbain par la végétalisation et les aménagements paysagers structurants accompagnant les lignes.

Le réseau est dessiné en toile d'araignée pour irriguer largement la Métropole, de la périphérie au centre, mais aussi entre les communes périphériques. Le réseau est composé de lignes numérotées et dotées d'une signalétique propre, facilement identifiables et repérables. Le tracé de chaque ligne se base sur des principes identiques :

- des trajets les plus directs possibles et un nombre réduit d'intersections,
- un traitement des intersections pour favoriser la continuité et limiter les arrêts,
- une séparation des modes pour protéger les cyclistes et les piétons,
- un dimensionnement permettant de se croiser et se doubler, même avec des vélos cargos,
- un confort d'usage pour les usagers de tous âges, tous genres et toutes situations de mobilité (revêtement roulant, mobilier urbain le long du réseau, végétalisation et ombrage),
- une augmentation des surfaces perméables, pour contribuer à la stratégie zéro artificialisation nette et favoriser la résilience urbaine.

L'aménagement de la Voie lyonnaise n° 12 s'étend de Lyon 9ème à Bron en passant par Lyon 5ème, Lyon 2ème, Lyon 3ème, Lyon 7ème et Lyon 8ème. Elle constituera un axe structurant du réseau cyclable métropolitain.

II - Objectifs

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public en y intégrant les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- proposer une alternative à la mobilité carbonée, permettant l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- offrir un espace public sécurisé, favorable à la pratique des modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes,
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleur urbains).

III - Bilan de la concertation

1° - Les modalités de la concertation préalable

La Métropole a lancé une procédure de concertation préalable sur le projet de Voie lyonnaise n° 12, conformément à l'article L 103-2 alinéa 3 du code de l'urbanisme.

Par arrêté du Président de la Métropole n° 2023-02-14-R-0110 du 14 février 2023, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture à la concertation préalable ont été approuvés.

Les objectifs de la concertation étaient les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Le périmètre du projet faisant l'objet de la concertation était le suivant :

- la rue Sergent Michel Berthet sur le territoire de Lyon 9ème,
- la rue Pierre Audry sur le territoire de Lyon 9ème et Lyon 5ème,
- l'avenue Barthélémy Buyer entre le carrefour rue Pierre Audry et la rue de Trion sur le territoire de Lyon 5ème,
- la rue de Trion sur le territoire de Lyon 5ème,
- la rue des Farges sur le territoire de Lyon 5ème,
- la montée du Chemin Neuf sur le territoire de Lyon 5ème,
- la rue Tramassac sur le territoire de Lyon 5ème,
- la rue Jean Carriès sur le territoire de Lyon 5ème,
- l'avenue Adolph Max sur le territoire de Lyon 5ème,
- le pont Bonaparte sur le territoire de Lyon 5ème et Lyon 2ème,
- la place Antonin Gourju sur le territoire de Lyon 2ème,
- la rue Colonel Chambonnet sur le territoire de Lyon 2ème,
- la place Bellecour entre la rue Colonel Chambonnet et la rue de la Barre sur le territoire de Lyon 2ème,
- la rue de la Barre sur le territoire de Lyon 2ème,
- le pont de la Guillotière sur le territoire de Lyon 2ème, Lyon 3ème et Lyon 7ème,
- le cours Gambetta sur le territoire de Lyon 3ème et Lyon 7ème,
- le cours Albert Thomas sur le territoire de Lyon 3ème et Lyon 8ème,
- la place d'Arsonval sur le territoire de Lyon 3ème,
- l'avenue Rockefeller sur le territoire de Lyon 3ème et Lyon 8ème,
- l'avenue Franklin Roosevelt entre l'avenue Rockefeller et le carrefour giratoire de la Boutasse sur le territoire de Bron,
- le carrefour giratoire de la Boutasse avec les avenues Franklin Roosevelt et Camille Rousset et les rues Docteur Charles Faguin et du Progrès sur le territoire de Bron.

La concertation s'est déroulée du 27 février au 21 avril 2023, selon les modalités suivantes :

- le dossier de concertation comprenait :

- . l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- . le plan de périmètre,
- . une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public ;

- l'information du public a été assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) à :

- . l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- . la Mairie d'arrondissement de Lyon 9ème, 6 place du Marché,
- . la Mairie d'arrondissement de Lyon 5ème, 14 rue Docteur Edmond Locard,
- . la Mairie d'arrondissement de Lyon 2ème, 2 rue d'Enghien,
- . la Mairie d'arrondissement de Lyon 3ème, 18 rue François Garcin (au 2^{ème} étage de la Mairie),
- . la Mairie d'arrondissement de Lyon 7ème, 16 place Jean Macé (au service Paris, Marseille, Lyon) au 1^{er} étage de la Mairie après passage à l'accueil),
- . la Mairie d'arrondissement de Lyon 8ème, 12 avenue Jean Mermoz,
- . la Mairie de Bron, place de Weingarten ;

- le dossier de concertation était également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com, sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com et les observations pouvaient également être déposées sur la boîte mail : concertation.voieslyonnaises12@grandlyon.com.

La concertation a été, notamment, annoncée par :

- un avis indiquant la date d'ouverture et de clôture de la concertation publié dans un journal d'annonces légales (Le Progrès du 23 février 2023),

- un avis administratif annonçant le début de la concertation affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Métropole et en Mairies des 2ème, 3ème, 5ème, 7ème, 8ème et 9ème arrondissements de Lyon et de Bron durant la période de concertation.

2° - Le bilan de la concertation

La concertation a permis de partager les enjeux et les intentions du projet d'aménagement. Le bilan détaillé de la concertation est joint au dossier.

Aux termes de cette concertation, 592 contributions (hors votes et commentaires) ont été recueillies concernant le projet de création de la Voie lyonnaise n° 12 :

- 421 contributions ont été déposées et prises en compte sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com. En réaction à ces contributions, au total :

- . 9 367 votes de soutien ont été exprimés,
- . 1 075 commentaires ont été saisis.

Au total, ce sont 1 248 personnes qui ont participé à la concertation sur le site jeparticipe.grandlyon.com (dépôt de contributions, votes ou commentaires) ;

- 74 contributions ont été envoyées sur la boîte e-mail concertation.voieslyonnaises12@grandlyon.com créée pour la concertation ;

- la réunion publique du 29 mars 2023 a permis de présenter aux 250 personnes présentes dans le public et aux 63 personnes suivant la réunion en ligne sur YouTube, les objectifs et les enjeux des opérations de la Voie lyonnaise n° 12 sur les secteurs 1 à 3 (Valmy, Trion, Vieux Lyon) ainsi que les principes d'aménagement du projet. Les participants à la réunion ont exprimé 39 questions et contributions ;

- la réunion publique du 17 avril 2023 a permis de présenter aux 150 personnes présentes, environ, les objectifs et les enjeux de l'opération sur le secteur 8 (Roosevelt, Boutasse - Bron) ainsi que les principes d'aménagement du projet et les différents profils. Les participants ont exprimé 16 questions et contributions lors de cette réunion publique ;

- la réunion publique du 14 mars 2023 a permis de présenter aux 50 personnes présentes les objectifs et les enjeux de l'opération sur les secteurs 4 à 8 (pont Bonaparte, Presqu'île, cours Gambetta, cours Albert Thomas, avenue Rockefeller et avenue Roosevelt), ainsi que les principes d'aménagement du projet et les différents profils. Les participants ont pu exprimer 17 questions et contributions lors de cette réunion publique ;

- l'atelier du 3 avril 2023 a permis à la quarantaine de personnes présentes de produire 22 contributions, concernant le secteur 3 (Trion - Vieux Lyon).

Trois contributions ont été rédigées dans le registre déposé à la Mairie d'arrondissement de Lyon 5ème. Les registres de l'Hôtel de Métropole et des Mairies de Lyon 2ème, Lyon 3ème, Lyon 7ème, Lyon 9ème et de Bron n'ont reçu aucune contribution.

Au total, 592 contributions ont été émises concernant le projet d'aménagement de la Voie lyonnaise n° 12 entre la rue Berthet à Lyon 9ème et le giratoire de la Boutasse à Bron. Après dédoublement et répartition par secteurs (secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et tous secteurs), ce sont 561 contributions qui ont été étudiées pour le bilan. Parmi celles-ci, 33 contributions émanent de collectifs ou d'associations.

Pendant la période de la concertation, l'association Touche pas à Saint-Just et à ma colline a développé et mis en ligne un site internet proposant la signature électronique d'une pétition Non au projet de la rue de Trion en sens unique ! La Métropole a été informée, par courrier en juin 2023, de cette pétition. L'association indique dans ce courrier qu'elle a récolté près de 1 350 signatures.

a) - Synthèse des principales observations

Une synthèse des principales observations et réponses apportées par la Métropole sont exposées ci-après.

Le public s'est exprimé massivement, favorablement ou défavorablement au projet, mais surtout souvent avec des propositions d'aménagements et/ou d'itinéraires alternatifs, preuve de l'intérêt porté au sujet.

Plusieurs itinéraires alternatifs proposés par le public avaient déjà été étudiés par les équipes en charge du projet Voie lyonnaise n° 12 et rejetés en raison de contraintes techniques trop importantes ou de non-adéquation avec les objectifs du projet. Des idées nouvelles ont aussi émergé lors de cette concertation.

À travers l'analyse des contributions qui ont suscité le plus de mobilisations et de réactions, les sujets principaux de préoccupations sont les suivants :

- le plan de circulation automobile de la colline de Fourvière et la mise en sens unique de l'avenue Rockefeller qui font craindre pour l'accessibilité automobile,
- la volonté d'un renforcement des transports en commun, en fréquence,
- enfin, la sécurité à vélo suscite des appels à la création de voies cyclables sécurisées pour protéger les cyclistes et les piétons.

Si le public a apprécié le fait que la concertation porte sur l'ensemble de la ligne, permettant une vue d'ensemble, il est constaté, néanmoins, que de nombreux points évoqués dans les contributions sont spécifiques à chacun des secteurs. Seuls les sujets des déplacements par le moyen de transport choisi par chacun et la cohabitation des vélos/transports en commun/automobiles et piétons, envisagés sous différents axes, sont partagés pour l'ensemble des secteurs.

b) - Les points majoritairement évoqués par secteur

Synthèse des apports sur les secteurs 1, 2 et 4 (Berthet, Audry et pont Bonaparte)

Les secteurs 1, 2 et 4 n'ont suscité que très peu de contributions :

- le secteur 1 (Berthet) : les contributions évoquent le stationnement et l'aménagement,
- le secteur 2 (Audry) : ce sont la signalisation routière et la sécurité des cyclistes qui sont majoritairement abordées,
- le secteur 4 (pont Bonaparte) : la sécurité des cyclistes est l'unique question abordée.

Synthèse des apports sur le secteur 3 (Trion - Vieux Lyon)

C'est le secteur qui a suscité le plus de contributions qui abordent de très nombreux sujets et en particulier :

- la circulation des cyclistes, à travers les thèmes de la sécurité, de l'itinéraire choisi pour la Voie lyonnaise n° 12,

- des aménagements des pistes et de la topographie du secteur (pentes et dénivelés),
- la circulation automobile à travers les thèmes du plan de circulation, des itinéraires, du niveau de trafic, des véhicules spécialisés et des comportements des automobilistes,
 - les transports en commun,
 - la sécurité et le confort des piétons, personnes âgées et personnes à mobilité réduite,
 - les commerces et le tourisme,
 - la pollution,
 - le partage des voies, les conflits d'usage et la signalisation routière,
 - la participation du public,
 - les études d'impact,
 - le coût de la Voie lyonnaise n° 12.

La topographie du secteur, le plan de circulation et les modifications de circulation proposées pour plusieurs rues (mise en sens unique, vélorue, etc.) génèrent majoritairement des inquiétudes, exprimées par les habitants et les commerçants.

Synthèse des apports sur le secteur 5 (Presqu'île)

Ce sont ici les thèmes des transports en commun, notamment relatifs à la circulation place Bellecour, de l'itinéraire de la piste cyclable ainsi que du plan de circulation automobile qui ont généré le plus de contributions.

Synthèse des apports sur le secteur 6 (Gambetta - Albert Thomas)

Les contributions pour le secteur 6 concernent majoritairement les transports en commun, la sécurité des cyclistes et les incivilités des automobilistes.

Synthèse des apports sur le secteur 7 (Rockefeller)

Après le secteur 3, c'est celui qui a suscité le plus de contributions. Sont abordés les thèmes de :

- la circulation automobile des itinéraires, des véhicules spécialisés, du plan de circulation et du report de circulation,
- la circulation cycliste, la sécurité des cyclistes et l'itinéraire/tracé de la piste cyclable,
- la sécurité des piétons,
- la pollution.

Synthèse des apports sur le secteur 8 (Roosevelt)

Les contributions du secteur 8 évoquent majoritairement le plan de circulation automobile, la sécurité des cyclistes et des piétons, la signalisation routière.

Synthèse des apports concernant l'ensemble du tracé

Les contributions reçues à propos de l'ensemble du tracé de la Voie lyonnaise n° 12 évoquent des sujets plutôt génériques, c'est-à-dire les transports en commun, la participation du public, la pollution et les aménagements des pistes cyclables.

En conclusion, la concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci. Des études complémentaires reprenant les éléments de la concertation sont menées, notamment pour les secteurs 3 (Trion - Vieux Lyon) et 7 (Rockefeller).

IV - Programme des travaux

Les objectifs poursuivis et enjeux identifiés pour la ligne 12 des Voies Lyonnaises ainsi que le bilan de cette concertation, constituent le programme de l'opération.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'espaces publics, hors foncier et hors budget annexe de l'assainissement, est de 12 860 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Arrête le bilan de la concertation relative à l'aménagement de la Voie lyonnaise n° 12.

2° - Approuve :

- a) - le programme des travaux relatif à l'aménagement de la Voie lyonnaise n°12,
- b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-324184-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
